

N° 2026/47

Département de l'Aveyron
Commune de REQUISTA

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice	19
Membres présents	18
Pouvoirs	1
Membres absents	0

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à vingt et une heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 mai 2026.

Membres Présents :

Michel LAURENS ; Annette CLUZEL, Jacky LACAN, Josette VAYSSE ; Pierre GRIMAL ; TEYCHON Emmanuelle ; Jean-Michel RECOULES ; Audrey GAUBERT ; Denis GALTIER ; FONTANILLE Laureen ; Alexandre VAYSSE ; Patrick FRANDEMICHE ; Fabienne JALADE ; Nathalie LEGROS ; Bruno VAYSSE ; Patrice MASSOL ; Véronique PAULHE ; Daniel NESPOULOUS ; Sandrine ROBERT.

Procurations : Bruno VAYSSE à Jean-Michel RECOULES

Absents excusés : /

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

Président de séance : Michel LAURENS. Secrétaire de Séance : Laureen FONTANILLE.

OBJET DE LA DELIBERATION : BUDGET ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte financier unique (CFU). Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte financier unique fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Il rappelle au Conseil que dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au Syndicat Intercommunal Des Rives du Tarn le budget assainissement a été clôturé au 31 décembre 2025 (par délibération n°2025/53 du 08/12/2025).

Dans ce contexte, la clôture du budget assainissement implique le transfert des résultats financiers au budget de la Commune et de ce fait nécessite de matérialiser par une délibération une affectation du résultat du budget assainissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de voter l'affectation du résultat du budget assainissement de l'exercice 2025 comme précisé en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

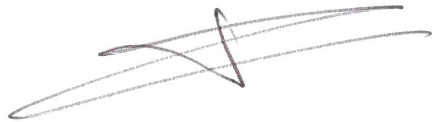
DECIDE,

- **D'approuver** l'affectation du résultat du budget assainissement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 de la Commune tel que résumé dans l'annexe ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Laureen FONTANILLE



Le Maire,

Michel LAURENS



AFFECTATION DU RESULTAT BP 49001 ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2025

Résultat de fonctionnement	
A- Résultat de l'exercice	91 414,69 €
B- Résultat exercice antérieur reporté	20 839,19 €
C- Résultat à affecter au BP Commune 49 000	112 253,88 €

Résultat de l'investissement	
D- Résultat de l'exercice	53 703,45 €
E- Résultat exercice antérieur reporté	237 547,09 €
F- Résultat à affecter au BP Commune 49 000	291 250,54 €

AFFECTATION = C+F au BP Commune	403 504,42 €
---------------------------------	--------------

A Réquista le 06/06/2026

Le Maire,

